

## REGION NOUVELLE AQUITAINE

La Région Nouvelle Aquitaine propose 2 dispositifs pour favoriser l'accès à l'emploi et l'autonomie :

- Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B
- Aides aux brevets : BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique)

Sous condition de ressource les jeunes de 17 à 30 ans, domiciliés en Nouvelle Aquitaine peuvent être aidés à hauteur de 150 à 400 € en fonction de la nature du brevet.

Consultez le guide des aides de la Région : [les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr) ou [jeunes.nouvelle-aquitaine.fr](http://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr)

## COMMERCES

Le soutien à l'épicerie se poursuit. Le duo Brigitte Bastard et René Falanga épaulent ce commerce de proximité indispensable. Merci à celles et ceux qui, par leurs achats permettent à un commerce de bourg de vivre, et faire vivre le village.

Bientôt face à l'épicerie s'installera le bureau de tabac-presse point poste. Des travaux légers débuteront après le départ de la société PLIM, qui en pleine expansion a choisi un local plus grand sur Melle, malgré notre proposition de terrain jouxtant celui de « Chizé-confecction ».

Par ailleurs le conseil municipal a décidé de faciliter l'installation d'une jeune coiffeuse. Le local de l'ancien crédit agricole semble lui convenir, l'installation pourrait être très rapide.

## REFECTION DE MURET EN PIERRES SECHES



Le samedi 12 octobre prochain se tiendra un chantier participatif de restauration de muret en pierres sèches.

Un spécialiste de ce type de travail formera les personnes intéressées, lors de la réfection d'un muret communal. Ce chantier partagé est ouvert à toutes et tous, le rendez-vous est fixé à 8h30 samedi 12 Octobre près de l'ancien Crédit Agricole. Parking conseillé aux jardins partagés.

L'accueil se fera sous le préau nouvellement équipé de tables. Un pique-nique tiré du sac sera pris sur place. Apportez vos gants pour manipuler la pierre.

Dernière minute : le marché mentionné dans ce bulletin est reporté à date ultérieure

## Commune de CHIZÉ - AVAILLES

Octobre 2019



### LE MOT DU MAIRE

Voilà bientôt la fin du mandat municipal. La réglementation encadre la communication durant les 6 mois précédant le scrutin des 15 et 22 mars 2020.

Le premier alinéa de l'article L 52-1 du code électoral précise: « Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite ».

La jurisprudence stipule qu'en cette période : « un bulletin municipal doit avoir un caractère neutre et informatif et être consacré à des projets ou à des manifestations intéressant la vie locale. Ce document doit présenter un contenu habituel et revêtir une présentation semblable aux précédentes éditions ».

C'est ce à quoi ce dernier bulletin du mandat va s'attacher, en espérant qu'il vous apportera les informations utiles.

Le maire, Daniel Barré

### UN MARCHÉ A CHIZE

Plusieurs producteurs ont exprimé leur volonté de tenir un marché dans Chizé. Ainsi il sera possible d'y acheter des légumes frais de Marigny, du miel de La Villedieu, du fromage de chèvre de La Villedieu, de la charcuterie de Chizé.

Le premier marché se tiendra le jeudi 10 octobre de 17h00 à 20h00 rue Duguesclin (face ancien Crédit Agricole) Il est programmé tous les 15 jours.

### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie célébrant l'armistice du 11 novembre 1918, aura lieu en deux temps :

**Recueillement devant le Monument aux Morts d'Availles sur Chizé à 10h30**

**Recueillement devant le Monument aux Morts de Chizé à 11h30**

Chaque cérémonie sera suivie d'un verre de la mémoire.

## BULLETIN MUNICIPAL



### DANS CE NUMÉRO

Marronnier école .....	2
Travaux .....	2
Pesticides .....	3
Démarchages .....	3
Recensement citoyen .....	4
Personnel .....	4
Communiqué Préfecture .....	5
Affouage .....	5
Communiqué ARS .....	5
Région Nouv Aquitaine .....	6
Commerces .....	6
Réfection muret pierre .....	6





## COUR DE L'ÉCOLE : LE MARRONNIER COUPE

Le 7 juin dernier a été marqué par un fort coup de vent annoncé par Météo France.

Les services de l'Éducation Nationale, tout comme la municipalité ont, par sécurité, préconisé pendant la tempête, un confinement des enfants dans les classes. Le maintien dans les bâtiments est une précaution indispensable pour protéger les enfants et les adultes contre toute chute d'objets : tuile ou branche par exemple.

Pendant l'après-midi une bourrasque plus forte a cassé deux longues branches du marronnier de la cour d'école, interdite pour la journée.

L'arbre de 115 ans avait été inspecté et allégé par élagage à trois reprises ces dernières années.

Après ce coup de vent, j'ai choisi, à contrecœur, de faire couper ce vieil arbre sous lequel des générations d'enfants ont joué. J'en ai informé les parents d'élèves.

En un lieu moins fréquenté, cet arbre aurait pu encore prospérer. Hélas aucun expert ne peut donner une garantie totale sur la solidité d'un vieil arbre.

Le choix de la sécurité des élèves l'a bien sûr emporté sur les autres considérations qui m'ont été exprimées.

Le maire porterait seul, tant au plan moral qu'au plan juridique, la lourde responsabilité d'avoir laissé les enfants exposés à un arbre vieillissant.

Aussi j'ai préféré froisser la sensibilité de certains mais privilégier la sécurité des enfants.

Désormais la cour d'école est très ensoleillée. La municipalité consulte actuellement des entreprises pour remplacer l'ombrage disparu.

Des plantations seront réalisées avant le printemps prochain.

## TRAVAUX

Voirie : La municipalité consulte actuellement les entreprises pour choisir celle qui réalisera les prochains travaux de voirie.

Plusieurs parties de routes sont concernées :

Availles sur Chizé : Rue de la prairie et voie communale n°39 pour un total 860 mètres.

Chizé rue de la Crégnolée et chemin de la Combe pour un total de 880 mètres.



### Accessibilité de la mairie :

le gros œuvre est presque terminé. La partie électricité est réalisée pour partie. La pose du monte personne est programmée pour mi-octobre.

Aires de pique-nique : Trois tables de pique-nique ont été installées : l'une sous le petit bois face à la mairie, les deux autres sous l'aire abritée près de l'aire de jeux et du barbecue (à côté de l'ancienne agence du crédit agricole).

Ces équipements sont à votre disposition.



## COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE

La préfecture informe que le soutien des électeurs à la proposition de loi n°1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris a débuté le 12 juin 2019 pour une durée de 9 mois.

Le soutien est recueilli sous forme électronique à l'adresse du ministère : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

La loi prévoit plusieurs modalités pour le dépôt des soutiens : sur le site internet indiqué ci-dessus ou dans la commune la plus peuplée du canton.

## BOIS COMMUNAUX, AFFOUAGE DE BOIS DE CHAUFFAGE

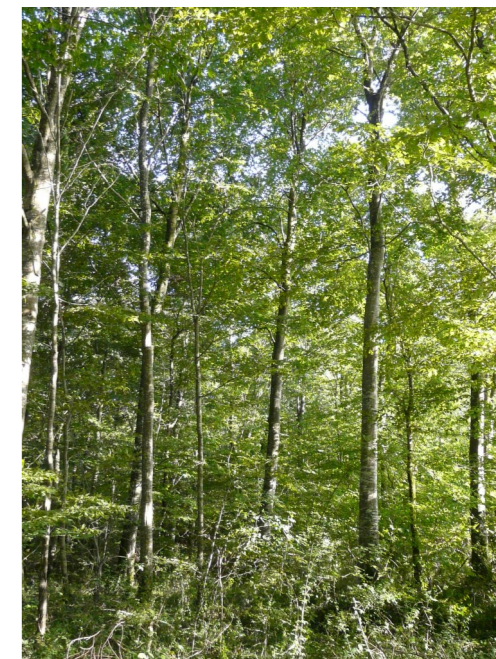
La parcelle de bois sur lequel l'affouage communal de bois de chauffage a commencé il y a 2 ans, comprend des pins vendus à un exploitant forestier professionnel. Le code forestier ne permet pas, sur une même coupe et en même temps, la présence de professionnels et de particuliers.

La reprise de l'affouage aurait dû s'effectuer cet hiver après l'exploitation des résineux.

Or le démarrage de l'exploitation des pins connaît un retard dû à un événement grave : un dépérissement d'environ 1,5 million de mètres cubes de résineux sévit dans l'est de la France. Ce phénomène atteint aussi les forêts européennes. La mortalité des résineux est provoquée par un insecte, le scolyte, qui attaque les arbres affaiblis par la sécheresse de 2018.

Les bois récoltés dans l'est du pays engorgent le marché national. Aussi les arbres sains sont-ils laissés sur pied afin de ne pas saturer l'industrie. Notre coupe de pins est donc différée de quelques mois.

Les personnes désireuses de couper du bois de chauffage pour leurs propres besoins trouveront des coupes de bois auprès de l'Office National des Forêts à Chizé au 06 24 97 32 82. Le tarif est de 12 euros le stère TTC. Les inscriptions commenceront à partir du 4 novembre.



## COMMUNIQUE DE L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTE (ARS)



L'ARS rappelle aux maires que le brûlage à l'air libre est interdit. Il représente dans le pays près de un million de tonnes de végétaux brûlés.

L'ARS souligne que le brûlage à l'air libre émet des polluants dont certaines particules fines responsables de problèmes de santé publique.

Jusqu'à présent, des autorisations étaient données par le maire pour des feux ponctuels.

Ces autorisations ne seront plus délivrées.

L'ARS a fourni aux mairies des documents explicatifs consultables.

Bien entendu les barbecues sont encore permis !



## JEUNES DE 16 À 18 ANS, FAITES VOUS RECENSER EN MAIRIE

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Se munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

### Attestation de recensement - Délivrance de l'attestation

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. Si le recensement a été fait sur internet, la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

**En cas de perte ou de vol**, une attestation de situation administrative vous sera adressée par le centre du service national de votre domicile. Pour cela, vous devez lui en faire la demande;

### Changement de situation

Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous êtes tenus d'informer votre centre du service national de tout changement de domicile, de situation familiale ou de situation professionnelle vous concernant. Cette obligation ne cesse pas avec la journée défense et citoyenneté (JDC).

### Attention :

toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée!

## PERSONNEL

Depuis les départs en retraite de messieurs François Souchet et Lionel Martin, la commune a comblé les postes vacants par :

- la mise à disposition de Mr Luneau, employé par la commune du Vert, au bénéfice de la commune de Chizé jusqu'à 60 % de son temps de travail.
- Le recrutement pour 6 mois de Mr David Bordet.

Le contrat de ce dernier est arrivé à terme. La commune procédera prochainement à un recrutement, après avis du conseil municipal.

L'équipe technique est désormais dotée d'un fourgon neuf en remplacement de l'ancien repris par le fournisseur.

## PESTICIDES



De nombreuses substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques sont utilisées autour de nos habitations. La liste est consultable par zone de code postal sur le site suivant : <http://www.data.eaufrance.fr>

Il n'existe en France aujourd'hui aucune valeur autorisée concernant la teneur de pesticides dans l'air que nous respirons.

Le conseil municipal en sa séance du 19 septembre dernier a validé la capacité du maire à rédiger un arrêté destiné à mieux protéger les habitants de la commune exposés aux pesticides.

Mes collègues maires ayant pris des arrêtés sur ce sujet se sont vu opposer le fait que cette question ne serait pas de leur compétence.

La santé est l'affaire de tous.

Pour rappel : 1er janvier 2017 : la réglementation (Loi du sénateur Labbé) interdit aux collectivités l'usage des pesticides sur les espaces publics.

1er janvier 2019 la loi interdit aux particuliers la détention et l'usage des produits phytosanitaires (excepté les produits de bio contrôle à faible risque autorisé en agriculture biologique).

Le Centre d'étude biologiques de Chizé (CNRS centre national de la recherche scientifique) a récemment publié des articles sur la perte de biodiversité (espèces vivantes). 30% des oiseaux très communs (alouettes, hirondelles...) ont disparu de nos campagnes.

Parmi les causes de cette disparition : les pesticides (Herbicides, fongicides, insecticides...).

Les scientifiques trouvent des traces de produits de traitement jusque dans les glaces et les micro-organismes des eaux polaires... bien au-delà des quelques 3 ou 5 mètres, distance de protection proposée par le ministre de l'agriculture !

Les capteurs d'analyse d'air en pleine agglomération (Poitiers par exemple) détectent des teneurs en pesticides utilisés en agriculture bien loin des centres ville.

Les produits respirés entrent directement dans le sang. Les femmes enceintes sont particulièrement vulnérables : les molécules traversent la barrière intra-placentaire, le fœtus est exposé.

Chacun autour de soi connaît des personnes, parfois très jeunes, touchées par une maladie grave. Beaucoup s'interrogent sur l'origine des cancers. De multiples causes peuvent intervenir.

Pourquoi l'Etat montre-t-il tant de lenteur à protéger le citoyen contre ces cocktails chimiques ?

Il est grand temps que les décideurs prennent leurs responsabilités.

## DEMARCHAGES

Rappel : aucun démarcheur ne peut se présenter au nom de la mairie ou de la communauté de communes.

Merci de signaler en mairie tout abus. N'oubliez pas de prendre l'immatriculation du véhicule du démarcheur ou toute autre information.

Ensemble préservons notre tranquillité !